



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

BANQUE DE TUNISIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31-12-2015

SOMMAIRE

	Page
I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6

**I - RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 704 351 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 84 241 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers P5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs et sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji



Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir



II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

	Pages
• Bilan consolidé	7
• Etat des engagements hors bilan consolidé	8
• Etat de résultat consolidé	9
• Etat des flux de trésorerie consolidé	10
• Notes aux états financiers	11

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Bilan consolidé

Exercice clos le 31/12/2015

(Unité = en 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-15	déc.-14
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	127 901	88 372
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	155 565	147 089
AC3	Créances sur la clientèle	A3	3 458 789	3 233 202
AC4	Portefeuille titres commercial	A4	288 437	268 257
AC5	Portefeuille d'investissement	A5	275 390	230 433
	Placements nets des entreprises d'assurance	A6	123 806	132 799
AC6	Valeurs immobilisées nettes	A7	104 558	107 335
AC7	Autres actifs	A8	61 690	53 708
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	43 029	38 377
	Titres mis en équivalence	A10	22 843	23 373
	Ecart d'acquisition net	A11	16 978	17 776
Total Actifs			4 678 986	4 340 721
PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-15	déc.-14
PA1	Banque Centrale et CCP (*)	P1	425 151	155 041
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	P2	136 230	86 263
PA3	Dépôts de la clientèle	P3	2 744 186	2 787 545
PA4	Emprunts et ressources spéciales	P4	143 870	83 164
PA5	Autres passifs	P5	224 251	228 160
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	218 797	250 834
Sous-Total Passifs			3 892 485	3 591 008
Capitaux propres		Notes	déc.-15	déc.-14
CP1	Capital		150 000	150 000
	(Titre d'auto contrôle)		-4 660	-4 512
	Réserves consolidées		474 770	428 419
	Résultats consolidés		84 241	88 668
Sous-Total capitaux propres			704 351	662 575
	Intérêts minoritaires		82 150	87 139
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			4 678 986	4 340 721

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
 Etat des engagements hors bilan consolidé
 Exercice clos le 31/12/2015
 (Unité = en 1000 DT)

Hors Bilan		Notes	déc.-15	déc.-14
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		503 917	429 652
HB2	Crédits documentaires(*)		256 437	261 758
HB3	Actifs donnés en garantie		425 000	155 000
Total Passifs éventuels			1 185 354	846 410
HB4	Engagements de financement donnés		220 700	170 094
	Engagements sur titres		1 790	711
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		748	882
Total engagements donnés			223 238	171 687
HB6	Engagements de financement reçus		7 657	478
HB7	Garanties reçues(*)		1 611 820	1 554 647
	Avals, cautions de garantie sur convention de portage		0	0
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés		420	349
Total engagements reçus			1 619 897	1 555 474

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
Compte de résultat consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
(Unité = en 1000 DT)

Rubriques	Notes	déc.-15	déc.-14
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	R1	248 203	235 653
PR2 Commissions - Produits	R2	43 894	41 263
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	26 261	21 012
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	R4	13 950	7 985
Total produits d'exploitation		332 308	305 913
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	R5	125 582	113 422
CH2 Commissions encourues	R6	1 139	1 098
CH3 Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
Total charges d'exploitation		126 721	114 521
Marge nette des activités d'assurance	R7	8 061	8 345
Produit net bancaire		213 648	199 737
PR5/CH4 Dotations aux provisions sur créances et passif	R8	28 377	21 472
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	8 330	4 011
PR7 Autres produits d'exploitation		-11 474	-29 762
CH6 Frais de personnel	R10	51 013	47 751
CH7 Charges générales d'exploitation	R11	17 742	16 183
CH8 Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	10 869	10 297
Résultat d'exploitation		108 791	129 785
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		513	1 078
PR8/CH9 Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-5 799	-4 045
Résultat courant avant impôt		115 105	134 908
CH11 Impôts sur les sociétés		21 924	29 669
Amortissement des écarts d'acquisition		798	798
Résultat des activités ordinaires		92 383	104 441
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
Résultat net		92 383	104 441
Intérêts minoritaires		8 142	15 773
Résultat net, part groupe		84 241	88 668
<i>Résultat net, part groupe par action (En dinars)*</i>		<i>0,580</i>	<i>0,610</i>

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
 Etat des flux de trésorerie consolidé
 Exercice de 12 mois clos le 31/12/2015
 (Unité = en 1000 DT)

	Notes	déc.-15	déc.-14
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		322 519	291 761
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-135 862	-115 625
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		269 911	-145 660
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-272 195	-142 532
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-67 766	238 802
Titres de placement		-18 988	-78 795
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-27 316	-51 394
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-31 062	15 253
Impôt sur les bénéfices		-20 371	-19 505
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		7 061	6 134
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		10 011	14 216
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		35 942	12 656
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 340	17 596
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-55 026	-38 696
Acquisition/ cession sur immobilisations		-6 538	-13 225
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-35 224	-34 325
Activités de financement			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-3 817	-2 691
Augmentation/diminution ressources spéciales		60 852	42 311
Dividendes versés		-65 458	-61 917
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-8 423	-22 297
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-7 726	-43 919
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	103 477	147 396
	<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	7 185	8 849
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		95 751	103 477
	<i>Dont trésorerie chez la BT</i>	2 997	7 185

Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2015

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2015 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2015	2014	2015	2014
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,57%	98,61%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	53,90%	53,84%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,71%	52,71%	47,37%	46,35%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	98,12%	98,16%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,28%	93,31%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	99,80%	98,57%	93,02%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,54%	98,58%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	75,72%	75,75%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,15%	43,17%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,31%	57,29%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	60,05%	53,90%	53,84%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	39,35%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,35%	39,35%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,54%	98,59%

5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2015	2014	2015	2014
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	71,39%	71,84%	44,23%	44,33%
SICAV RENDEMENT	6,37%	6,62%	3,48%	3,71%

5.3. Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence

6. Notes sur le Bilan :**6.1. Notes sur les actifs :****Note A1****AC1 - Caisse**

	déc.-15	déc.-14
Caisse dinars	25 088	21 511
Caisse devises	3 450	3 513
Banque Centrale de Tunisie	99 339	63 285
CCP et traveller's chèques	24	63
Total AC1 - Caisse	127 901	88 372

Note A2**AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers**

	déc.-15	déc.-14
Avoirs chez les établissements financiers	11 883	21 812
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	3 725	14 236
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	8 158	7 576
Prêts aux établissements financiers	143 651	125 064
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	4	19 003
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	94 579	64 949
Prêts aux organismes financiers spécialisés	49 068	41 112
Créances rattachées	31	213
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	31	213
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. spécialisés	0	0
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	155 565	147 089

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

	déc.-15	déc.-14
Comptes ordinaires débiteurs	340 463	295 544
Crédits sur ressources ordinaires	3 063 443	2 916 644
Créances sur crédit-bail	40 175	23 688
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	5 997	7 415
Crédits sur ressources spéciales	56 865	54 759
Financement sur ressources externes	53 827	51 636
Financement sur ressources budgétaires	3 038	3 123
Créances Impayés douteuses et litigieuse	198 309	141 597
Créances impayés	31 080	16 725
Créances au contentieux	167 229	124 872
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	26 491	31 788
Couvertures comptables	-272 954	-238 233
Agios réservés	-18 986	-12 471
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-253 968	-225 762
Total AC3 - Créances sur la clientèle	3 458 789	3 233 202

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

	déc.-15	déc.-14
Titres de placement	276 615	259 362
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	11 822	8 895
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	288 437	268 257

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction : les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement : les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

	déc.-15	déc.-14
Titres de propriété	276 840	220 978
Titres de participation	187 565	146 703
Parts dans les entreprises associées	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
Fonds gérés par des SICAR	89 275	74 275
Titres de créances	27 086	28 084
Emprunts nationaux	26 688	26 886
Obligations	398	1 198
Créances rattachées	986	1 007
Provisions pour dépréciations de titres	-29 522	-19 636
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	275 390	230 433

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

	déc.-15	déc.-14
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 707	1 795
Terrains et constructions hors exploitation	3 766	3 896
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
<i>Sous-Total</i>	<i>6 163</i>	<i>6 381</i>
Placements dans les entreprises liées et participations	32 218	32 218
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	64 902	70 782
Obligations et autres titres à revenu fixe	76 838	86 530
Prêts hypothécaires	420	349
Autres prêts	404	296
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	100 140	115 880
<i>Sous-Total</i>	<i>242 704</i>	<i>273 837</i>
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 372	752
Total	282 457	313 188
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-158 651	-180 389
Placements nets	123 806	132 799

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note A7**AC6 - Valeurs Immobilisées**

	déc.-15	déc.-14
Immobilisations incorporelles	13 513	10 848
Frais d'établissement	196	189
Logiciels informatiques	12 001	9 343
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	285 181	280 514
Immeubles d'exploitation	129 032	127 588
Immeubles Hors exploitation	5 823	5 954
Terrains d'exploitation	10 020	10 020
Terrains hors exploitation	1 750	1 852
Agencements	64 204	64 456
Matériels informatiques	276	276
Matériels bancaires	0	0
Matériel de transport	3 189	3 068
Immobilisations en cours	1 134	4 608
Autres matériels	69 753	62 692
Cumuls amortissements	-194 136	-184 027
Amortissements des immobilisations incorporelles	-10 081	-8 699
Amortissements des immobilisations corporelles	-184 055	-175 328
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	104 558	107 335

Note A8**AC7 - Autres actifs**

	déc.-15	déc.-14
Siège, succursales et agences	10 323	-556
Comptes de régularisation	8 128	7 052
Compensation reçue	4 877	4 278
Compte d'ajustement devises	50	498
Agios, débits à régulariser et divers	3 202	2 276
Débiteurs divers	43 239	47 212
Total AC7 - Autres actifs	61 690	53 708

Note A9**Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

	déc.-15	déc.-14
Provisions pour primes non acquises	9 898	9 980
Provisions pour sinistres Vie	41	22
Provisions pour sinistres Non Vie	33 090	28 290
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	0	85
Autres Provisions techniques non Vie	0	0
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	43 029	38 377

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10**Titres mis en équivalence**

	% Ints 2015	déc.-15	déc.-14
SICAV RD	3,48%	17 685	18 117
SICAV CR	44,23%	5 158	5 256
Titres mis en équivalence		22 843	23 373
Contribution aux réserves consolidées		325	373
Contribution aux résultat consolidé		513	1 078

Note A11**Traitement des écarts de première consolidation**

	déc.-15	déc.-14
Ecart de première consolidation	25 217	25 217
Amortissements	-8 239	-7 441
Total Traitement des écarts de première consolidation	16 978	17 776

Note A11.1**Traitement des écarts de première consolidation**

	déc.-14	déc.-15		Valeur Brute
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	12 005	0	0	12 005
Total Brut	25 217	0	0	25 217

Note A11.2**Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition**

	déc.-14	déc.-15		Cumuls
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	
Entités sous contrôle				
- FOSA	488	15	0	503
- ASTREE	2 476	253	0	2 729
- PLAC.TUNISIE	242	28	0	270
- CARTHAGO	2 281	352	0	2 633
- SCAN	1 954	150	0	2 104
Total	7 441	798	0	8 239

6.2. Notes sur les passifs :**Note P1****PA1 - Banque Centrale et CCP**

	déc.-15	déc.-14
Dépôts à vue	0	0
Banque Centrale	0	0
CCP	0	0
Emprunt auprès de la Banque Centrale	425 000	155 000
Emprunts en dinars (*)	425 000	155 000
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées (*)	151	41
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	425 151	155 041

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note P2**PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

	déc.-15	déc.-14
Dépôts à vue des établissements financiers	30 467	12 719
Banques et correspondants étrangers	21 680	8 491
Organismes financiers spécialisés	8 787	4 228
Emprunts auprès des établissements financiers	105 630	73 441
Emprunts en dinars (*)	200	0
Emprunts en devises	105 430	73 441
Dettes rattachées (*)	133	103
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	136 230	86 263

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note P3**PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

	déc.-15	déc.-14
Comptes à vue	954 905	829 123
Comptes d'épargne	807 055	750 845
Comptes spéciaux d'épargne	789 891	734 336
Autres comptes d'épargne	17 164	16 509
Dépôts à terme	906 569	1 128 204
Comptes à terme	531 115	639 880
Bons de caisse	24 954	22 324
Certificats de dépôts	350 500	466 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 555	57 625
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	18 102	21 748
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	2 744 186	2 787 545

Note P4**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

	déc.-15	déc.-14
Ressources extérieures	138 268	77 870
Ressources budgétaires	4 646	4 805
Dettes rattachées	956	489
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	143 870	83 164

Note P5**PA5 - Autres passifs**

	déc.-15	déc.-14
Comptes de régularisation	87 478	97 904
Compensation à régler	74 992	87 801
Comptes d'ajustement devises	539	1 034
Agios, Crédits à régulariser et divers	11 947	9 069
Provisions	24 665	26 870
Provisions pour risques et charges diverses	14 446	16 325
Provisions pour congés payés	1 959	1 955
Provisions pour créances en hors bilan	8 260	8 590
Créditeurs divers	112 108	103 386
Créditeurs / opérations d'impôt	4 697	9 057
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 106	3 139
Créditeurs / Opérations BCT	382	380
Créditeurs / opérations avec le personnel	9 629	9 367
Créditeurs / opérations sur titres	6 965	1 339
Chèques à payer	7 460	7 783
Autres Créditeurs	74 202	73 574
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	5 667	-1 253
Total PA5 - Autres passifs	224 251	228 160

Les provisions de 2015 incluent un montant de 6.486 mille dinars relative à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

Note P6**Provisions techniques des entreprises d'assurance**

	déc.-15	déc.-14
Provisions pour primes non acquises Non Vie	29 778	29 709
Provisions d'assurances Vie	77 106	113 919
Provisions pour sinistres Vie	2 347	2 078
Provisions pour sinistres Non Vie	103 051	100 091
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 482	1 062
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 947	1 043
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	2	86
Autres provisions techniques Vie	236	128
Autres Provisions techniques non Vie	2 848	2 718
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	218 797	250 834

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance

suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

6.3. Notes sur les capitaux propres :

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à l'ouverture de l'exercice 2015.12	150 000	-4 512	428 419	88 668	662 575
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	88 668	-88 668	0
Dividendes versés	0	0	-43 635	0	-43 635
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	84 241	84 241
Autres mouvements	0	-148	0	0	-148
Variation périmètre	0	0	1 318	0	1 318
Situation à la clôture de l'exercice 2015.12	150 000	-4 660	474 770	84 241	704 351

7. Notes sur l'état de résultat :

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	<u>déc.-15</u>	<u>déc.-14</u>
Produits sur opérations interbancaires	835	489
Produits sur opérations avec la clientèle	247 368	235 164
Revenus des opérations de crédit	203 631	198 019
Revenus des comptes débiteurs	32 835	29 824
Commissions sur avals et cautions	3 865	3 815
Report déport sur change à terme	4 333	1 845
Produits sur opérations de leasing	2 704	1 661
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	248 203	235 653

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

	<u>déc.-15</u>	<u>déc.-14</u>
Commissions sur comptes	9 738	8 690
Opérations guichet et opérations diverses	2 228	2 088
Opérations sur titres	4 350	4 658
Opérations avec l'étranger	5 400	4 879
Commissions sur moyens de paiement	9 970	8 887
Commissions de gestion	12 208	12 061
Total PR2 - Commissions (Produits)	43 894	41 263

Note R3**PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change**

	déc.-15	déc.-14
Gains nets sur titres de transaction	15 089	10 613
Intérêts/Titres de transaction	14 249	10 181
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	159	402
Plus value de cession/Titres de transaction	681	30
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus value de cession/Titres de placement	0	0
Gains nets sur opérations de change	11 172	10 399
Différence de change sur opérations monétaires	-16	-340
Produits sur change manuel	2 511	2 749
Produits sur opérations de change en compte	7 561	6 707
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 116	1 283
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	26 261	21 012

Note R4**PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement**

	déc.-15	déc.-14
Revenus des obligations	10 158	4 480
Revenus des titres de participation	3 783	3 503
Revenus des parts dans les entreprises associées	0	0
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	2	2
Revenus des parts dans les entreprises liées	4	0
Effets des éliminations Dividendes	3	0
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	13 950	7 985

Note R5**CH1 - Charges d'intérêts**

	déc.-15	déc.-14
Charges sur opérations interbancaires	21 072	16 354
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	97 854	93 899
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	6 656	3 169
Total CH1 - Charges d'intérêts	125 582	113 422

Note R6**CH2 - Commissions encourues**

	déc.-15	déc.-14
Commission d'aval sur opération de refinancement	84	83
Charges sur opérations de retrait monétique	612	600
Frais d'interchange émis	354	387
Autres commissions	89	28

Total CH2 - Commissions encourues	1 139	1 098
--	--------------	--------------

Note R7**Marge nette des activités d'assurance**

	déc.-15	déc.-14
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	9 465	11 622
Résultat Technique de l'Assurance Vie	4 097	3 543
Résultat technique	13 562	15 165
Produits des placements Assurance Non Vie	12 777	11 891
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-5 879	-2 457
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-4 155	-5 771
Autres produits non techniques	232	71
Autres charges non techniques	-17	-2 548
Marge intégrable	16 520	16 351
Elimination des opérations intra-Groupe	-8 459	-8 006
Marge nette des entreprises d'assurance	8 061	8 345

Note R8**PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs**

	déc.-15	déc.-14
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	28 531	13 373
Dotations nettes aux provisions pour passifs	-230	8 050
Pertes sur créances irrécouvrables	396	330
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-320	-281
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	28 377	21 472

Note R9**PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement**

	déc.-15	déc.-14
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	8 940	8 220
Pertes subies sur les titres en portefeuille	431	330
Plus values réalisées sur titres en portefeuille	-1 109	-5 074
Frais de gestion du portefeuille	68	535
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	8 330	4 011

Note R10**CH6 - Frais du personnel**

	déc.-15	déc.-14
Charges de fonctionnement	40 231	37 276
Masse salariale	31 658	29 195
Charges sociales	7 935	7 321
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	638	760
Autres Frais liés au personnel	11 900	11 534
Régime d'intéressement	9 068	8 773
Prime départ à la retraite	861	1 077
Divers	1 971	1 684
Récupération sur personnel en détachement	-1 118	-1 059
Total CH6 - Frais du personnel	51 013	47 751

Note R11**CH7 - Charges d'exploitation**

	déc.-15	déc.-14
Télécommunication & courriers(*)	1 934	2 150
Maintenance et entretien	2 448	2 491
Services externes d'exploitation	3 143	2 979
Achat de biens consommables	4 986	3 234
Communication, marketing et documentation	1 153	935
Assurance, Droits et taxes	1 245	1 687
Jetons de présence au conseil d'administration	462	465
Autres services extérieurs	2 427	2 235
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-56	7
Total CH7 - Charges d'exploitation	17 742	16 183

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note R12**CH8 - Dotations aux amortissements**

	déc.-15	déc.-14
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 311	3 607
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	6 558	6 690
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 869	10 297

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie :

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	<u>Var</u> <u>Trésorerie</u> <u>Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteur</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs</u>	<u>déc.-15</u>	<u>déc.-14</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	147	-71 954			-71 807	238 802
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change					-21	47
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		99 337	8 534	2 792	103 477	147 396
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			2 861	4 324	7 185	8 849
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		91 189	9 635	-2 075	95 751	103 477
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			5 088	(2 091)	2 997	7 185

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

9. Contribution par unité dans le résultat consolidé :

Activité Bancaire	Secteur Financier			Autres secteurs		déc.-15	déc.-14
	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique		

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	76 892						76 892	76 336
ASTREE		4 360					4 360	4 043
FOSA					63		63	55
GITSA					57		57	106
GITSARL					-1		-1	-18
CARTHAGO						1 876	1 876	7 047
SCAN						-350	-350	-391
SPCB						523	523	6
GPT			-372				-372	-57
PT			445				445	876
SBT				183			183	204
BT SICAR				-37			-37	-490
TFT				12			12	8
SPPI				77			77	-135
Total	76 892	4 360	73	235	642	1 526	83 728	87 590

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SVCR			-136				-136	427
SVRD			649				649	651
Total	0	0	513	0	0	0	513	1 078
Total Résultat	76 892	4 360	586	235	642	1 526	84 241	88 668

10. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.